

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

PRIX DES INSERTIONS :
ANNONCES,
25 centimes la ligne.
RÉCLAMES
50 centimes la ligne.

Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors au bureau du Journal rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance.

— Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.

L'ABONNEMENT se paie d'avance.

Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

ON S'ABONNE :
1 Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur la poste.
PRIX DE L'ABONNEMENT :
LOT, AVEYRON, CANTAL, CORREZE, DORDOGNE, LOT ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE :
Un an 16 fr.
Six mois 9 fr.
Trois mois 5 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS :
Un an, 20 fr. ; Six mois, 11 fr.
L'abonnement part du 1^{er} ou du 16 et se paie d'avance.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

Les Annonces Judiciaires et Légales seront insérées, en 1867 :

Pour l'arrondissement de Cahors, dans les journaux : Les annonces judiciaires : dans le journal le Courrier du Lot. Les annonces administratives : dans le journal le Journal du Lot (qui insérera, en outre, des extraits des annonces judiciaires et administratives des arrondissements de Figeac et de Gourdon).

Pour l'arrondissement de Figeac, dans les journaux : (Annonces judiciaires et administratives), l'Echo du Quercy, le Memorial. Pour l'arrondissement de Gourdon : (Annonces judiciaires et administratives), dans le journal le Gourdonnais.

Le Journal du Lot publiera désormais, à titre de renseignement, un Bulletin sommaire des Annonces judiciaires de l'Arrondissement de Cahors.

Cahors, le 12 Janvier 1867.

BOURSE DE PARIS.

	R ^{te} 3 p. 0/0	4 1/2 p. 0/0
Du 40 janvier...	69 80	98 75
Du 11.....	69 50	98 85
Du 12.....	69 70	99 »»

BULLETIN

Il devient de plus en plus vraisemblable que le Corps législatif sera convoqué pour le lundi 11 février. (Eclair.)

Les bruits de changements dans les hautes sphères administratives se succèdent sans apparence de raison, jusqu'à présent. Le poste de grand référendaire du Sénat, laissé vacant par la mort de M. Thouvenel, occupe surtout l'attention. Plusieurs noms sont mis en avant : MM. le maréchal Randon, Fould et Boudet ont des chances, assure-t-on. Néanmoins, le comte de Palikao, à qui son âge ne permet plus de commander en chef, serait le premier sur la liste.

Dans son bulletin politique hebdomadaire. Le *Moniteur du Soir* constate que la situation des Etats Romains continue à être satisfaisante. La population vit en bonne intelligence avec les troupes pontificales. On ne doute point de l'heureuse issue de la mission du commandeur Tonello et par conséquent d'un accord entre Rome et Florence au sujet des affaires ecclésiastiques. C'est pour nombre de personnes sensées et impartiales, un achèvement vers une entente politique.

Une grande incertitude continue d'envelopper la situation dans l'Empire Turc. L'insurrection de Candie paraît cependant ne plus inspirer les mêmes inquiétudes. D'après une correspondance de Constantinople, le Divan songeait à d'importantes réformes. Il aurait même renoncé à ses projets d'armement.

Le même correspondant, parlant des affaires de Crète, dit que le vice-roi d'Egypte va rappeler les 10,000 hommes de troupes qu'il a envoyés sur les lieux pour coopérer avec l'armée ottomane à la pacification de la révolte. Cette mesure serait motivée par l'accueil peu amical qu'aurait reçu ses avis touchant la conduite à tenir vis-à-vis des Crétois. Il est bien à souhaiter que la Sublime Porte écoute les conseils de ses vrais amis. C'est peut-être le seul moyen d'éviter des complications redoutables.

Une dépêche de Berlin assure que la Prusse aurait déclaré qu'elle allait désigner, comme la France et l'Angleterre, un commissaire spécial pour examiner l'affaire du barrage de l'Escaut. On se demande quel intérêt si grand peut avoir la Prusse à se mêler de cette question.

On mande de Vienne que l'Empereur et l'Impératrice ont reçu de nombreuses félicitations à l'occasion du nouvel an. L'Empereur, répondant au chef de la députation hongroise, a témoigné l'espoir que la nouvelle année apporterait, par le bienfait de la paix, quelque dédommagement aux pertes essayées, et que l'on parviendrait par une confiance mutuelle, à consolider également en Hongrie, sur des bases sûres, la prospérité et le progrès constitutionnel. — Ce ne sont pas les bonnes intentions qui manquent en Autriche ; mais la lutte entre les nationalités si diverses et si nombreuses qui composent l'empire est loin d'être finie.

Les élections parlementaires auront lieu le 10 mars en Espagne. L'agitation est vive sur tous les points du pays, mais nulle part l'ordre n'est troublé ni menacé de l'être. Les populations, entrant dans les idées du manifeste Narvaëz, semblent reconnaître que « le moment est venu où il faut que les Espagnols soient gouvernés suivant l'esprit de leur histoire et la nature des sentiments qui constituent leur génie national. » Ce sont là des phrases, attendons les actes.

Les nouvelles d'Amérique ont aujourd'hui une importance réelle. On se demande ce qu'il adviendra de l'Union dans cette crise plus dangereuse peut-être que la guerre d'il y a deux ans. « La chambre des représentants, écrit-on de Washington, a adopté par 108 voix contre 38, une résolution pour la nomination d'un comité qui sera chargé de faire une enquête sur les actes du président. C'est le premier pas vers un acte d'accusation formelle. Les radicaux sont résolus à pousser activement à ce résultat.

Attendons, pour les apprécier, les considérants de cet arrêt. La passion semble y avoir plus de part que la justice. Dans tous les cas, c'est un douloureux spectacle, on en conviendra, que cette espèce de mise hors la loi du chef du gouvernement par un certain nombre de députés, aujourd'hui en majorité, demain peut-être en minorité, ou même déchus du mandat parlementaire.

On a, par le paquebot le *Panama*, de la compagnie transatlantique, mouillé sur rade à Saint-Nazaire, le 8 janvier, des nouvelles de la Vera-Cruz, allant jusqu'au 14 décembre. La situation du pays n'avait pas éprouvé de changement considérable. L'Empereur Maximilien persistait dans sa résolution de rester sur le trône. Il y avait de fréquentes rencontres entre les impérialistes et les dissidents, ceux-ci l'emportant presque toujours, mais sans en tirer grands avantages. Les troupes françaises continuaient leur concentration en vue d'un prochain rapatriement. La *Floride*, steamer de transport arrivé à la

Vera-Cruz, le 9 décembre, allait recevoir à son bord 900 hommes du corps expéditionnaire pour les ramener en France.

On mande de Cochinchine qu'une expédition est partie pour aller châtier les populations de trois provinces voisines qui inquiètent notre colonie.

Pour le Bulletin politique : A. Laytou.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas.)

Berlin 10 janvier. Les journaux de ce matin disent que M. de Bismark a adressé aux agents diplomatiques de la Prusse à l'étranger une circulaire sur l'ensemble de la situation politique dont voici les sens : La Prusse est en bonnes relations avec tous les Etats ; mais elle n'est liée d'aucun côté. Un apaisement général est à espérer. La paix semble être assurée. Il n'existe pas de besoin d'alliance ayant un caractère plus intime. Tous les égards, compatibles avec les intérêts de l'Allemagne du Nord, seront observés vis-à-vis de l'Autriche. Les relations de la Prusse avec le Danemark et les Pays-Bas sont indiqués, par la circulaire, comme amicales, malgré la question du Sleswig septentrional et du Luxembourg. — La Prusse peut donc, ajoute M. de Bismark, se livrer sans soucis extérieurs, au travail important de la réorganisation de l'Allemagne.

Vienne, 10 janvier. Le ministre des affaires étrangères de Turquie, à Ali-Pacha, a envoyé, sous la date du 26 décembre dernier, une circulaire aux puissances protectrices de la Grèce, pour les prier, avec instance, de rappeler sérieusement au gouvernement grec les obligations que les traités lui imposent et de faire entendre des réclamations énergiques à Athènes. Si les démarches des puissances protectrices restaient sans succès, la Porte serait obligée d'employer d'autres moyens appropriés pour la défense de ses droits.

Constantinople, 9 janvier. Cinq bataillons d'infanterie sont partis pour l'Epire. Les populations chrétiennes de l'Epire refusent des vivres aux bandes grecques qui ont envahi le pays. Il résulte d'avis de Candie, qu'un des chefs des insurgés, Zimbrakaki, s'est embarqué avec un détachement de volontaires pour la Grèce.

L'envoyé turc à Florence, Rustem-Bey, a été choisi pour aller représenter la Turquie à Washington. Bucarest, 10 janvier. Après plusieurs tentatives vaines pour la formation d'un nouveau cabinet, le ministre John Ghika, cédant aux pressantes instances du prince, s'est déclaré prêt à conserver provisoirement la direction des affaires.

Florence, 10 janvier. La *Nazione*, rectifiant diverses informations relatives à une opération sur les biens ecclésiastiques avec une maison belge, dit que le ministre des finances s'occupe réellement d'un plan général financiers qui comprendra une grande opération sur les biens ecclésiastiques. Ce projet sera soumis à l'examen du parlement.

Le même journal dit que M. Scialoja présentera lundi son exposé financier.

Revue des Journaux

On lit dans le *Bulletin du Moniteur* : « Les nouvelles de Chine, qui nous sont adressées de Shang-hai, annoncent que les insurrections fomentées par les Nienfer, dans les provinces de la rive droite de l'ancien lit du fleuve Jaune, ont donné lieu à des déplacements stratégiques de la part des autorités chinoises. Ly-foutai (gouverneur Ly) vice-roi de Kiang-Nan, s'est transporté avec l'élite de ses troupes, dans les provinces insoumises. De son côté, le gouverneur Nankin, généralissime des armées impériales, est venu s'établir près du mandarin Ly, de manière à pouvoir combiner leurs opérations et en finir avec la révolte.

» Désireux d'améliorer sa marine militaire, le gouvernement chinois vient de passer des marchés pour l'établissement d'ateliers de construction et la création d'une école navale.

» Des avis de Yeddo, apportés à Suez par le dernier paquebot des *Messageries impériales*, et portant la date du 18 novembre, représentent la situation du Japon comme n'ayant subi aucune modification depuis les nouvelles du mois d'octobre. Quelques nominations faites parmi les gorodjos et les hauts fonctionnaires de l'Etat par le nouveau Taïcou accusent de plus en plus les tendances libérales et éclairées de ce Souverain. Un gouverneur des affaires étrangères a été envoyé en mission extraordinaire par le gouvernement japonais auprès de la Cour de Russie pour régler la question de délimitation des frontières dans l'île de Saghalin. Ce fonctionnaire et sa suite ont pris passage à bord du paquebot des *Messageries Impériales* parti le 18 novembre pour Suez. Il se rendra en Russie par la voie de Paris, où il doit s'arrêter pendant quelques jours.

EXPÉDITION DE CORÉE.

Le ministre de la marine et des colonies a reçu du contre-amiral Roze, commandant en chef la division navale des mers de Chine, des dépêches en date du 17 novembre.

Après l'occupation de Kang-hoa par les compagnies de débarquement des bâtiments de la division, cet officier général s'est établi dans une position fortement retranchée, en ayant soin de faire parcourir par des détachements les environs de la ville et explorer les rives opposées de la presqu'île de Corée, en détruisant toutes les jonques qui se trouvaient dans le canal.

Dans l'une de ces explorations, la chaloupe la *Guerrière*, au moment d'aborder la côte, a été accueillie, presque à bout portant, par une décharge de mousqueterie qui tua trois

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT du 12 janvier 1867.

BERTHE

IMITÉ DE L'ALLEMAND DE M^{me} LA C^{te} HAHN-HAHN

TOME PREMIER

XI.

Cette fois il n'arriva point de réplique de Cyrille accordant à Berthe un nouveau délai d'un an pour réfléchir. Sans se l'avouer, elle avait bien un peu compté sur cette réplique. Autrement d'où lui viendrait cette anxiété quand on lui apportait une lettre ? d'où l'indifférence avec laquelle elle l'ouvrait ? d'où ces pensées : « Cela vaut mieux » ou bien : « Tout est fini ! » qui sillonnaient quelquefois comme des ébluis les nuages de son âme ? « Oui, se dit-elle enfin, c'est maintenant une affaire décidée ! Il a renoncé à moi. Dieu en soit loué ! car je n'aurais plus eu le courage de dire encore non. C'en est fait de mes forces, et je rends grâce à Dieu de m'avoir épargné la tentation. »

Les jours de Berthe s'écoulaient tristement dans leur monotonie ordinaire, à laquelle nul événement ne venait faire diversion. Au reste, sa santé n'en souffrait pas, ni son caractère non plus ; seulement elle perdit en ces quelques années toute la fraîcheur de

La reproduction est interdite.

la jeunesse, et quelques fils d'argent, précoces avant-coureurs de l'automne, brillaient déjà dans sa chevelure ; le chagrin n'altérait que ses traits et éparpillait ses organes.

« Si je n'étais fermement convaincue, se disait-elle à ses heures de résignation, que le mauvais sang de notre folie et de nos péchés s'écoule par les blessures de notre cœur, la vie me saurait intolérable. »

Mais elle avait d'autres moments où la résignation ne suffisait pas et où elle suppliait Dieu de changer son sort.

Le troisième anniversaire fut fidèlement marqué par une lettre de Cyrille. Les sens de Berthe se troublèrent quand elle reconnut son écriture et surtout lorsqu'elle lut :

« La vie s'use, Berthe, mais l'amour ne s'use pas. Pas chez moi, au moins. Toute l'année, je t'ai laissé liberté entière, sans même t'imposer les chaînes de mon espoir. Peut-être ne m'aimes-tu plus, car je ne sais rien de toi, rien, hormis que tu es mon amour éternel. Mais si tu as toujours les mêmes sentiments pour moi, mets un terme à ton sacrifice, à mon épreuve, à notre torture. Donne-moi ta main. Mon amour pour toi est si grand qu'il te fera oublier tout ce qui pourrait attrister ton avenir. Confie-toi à cet amour. »

A cette nouvelle preuve de fidélité inébranlable, Berthe se sentit foudroyée plutôt que ravie. Une couple de fois, elle prit la plume et écrivit, mais toute troublée, « Cette lettre le ferait accourir », dit-elle ; et elle la déchira. « Celle-ci le ferait attendre, plein d'espoir encore une année », elle la déchira également. Je vais réfléchir huit jours ; peut-être Dieu m'enverra-t-il une inspiration.

Mais, dès le troisième jour, elle reçut une lettre qui lui glaça le sang dans les veines, une lettre cachetée de noir et d'une écriture inconnue. — « Il est mort ! » dit-elle avec cette résignation qui naît de la conscience que la mort de l'un entraîne celle de l'autre. Comme si elle n'attendait pour mourir que la confirmation de la perte de Cyrille, elle rompit résolument le cachet. La lettre était de la comtesse de Trémicourt.

« Hier, écrivait-elle, j'ai perdu mon mari. A vous, marquise, de décider si je perdrai également mon fils — mon seul, mon dernier bien. J'ai une haute vénération pour vous, car un amour si extraordinaire ne peut être inspiré que par une personne tout à fait hors ligne. Je vous en supplie donc : inventez quelque chose pour le sauver. Il n'est pas malade, il n'est pas à l'agonie, mais il se meurt lentement. Et, croyez-moi, les souffrances morales inhérentes à son amour ne sont pas seules à lui ronger le cœur. Non, le mécontentement de lui-même y contribue aussi. Il sent bien qu'il ne remplit pas son devoir en subsistant le joug d'une passion qui ne peut jamais conduire à une bonne fin, puisqu'il vous est impossible de faire son bonheur, ni comme épouse, ni comme amante. Un demi bonheur secret, illicite, est une honte pour deux personnes de sentiments élevés comme vous et Cyrille. Un bonheur entier, tel que le donne le mariage, est impossible dans votre position personnelle, parce que, d'après nos principes religieux, qui n'admettent point le divorce inscrit dans la loi civile, vous êtes indissolublement liée à un autre et ne pourriez pas devenir la femme de mon fils. A la vérité, ce n'est pas son opinion, quant à présent du moins ; mais celle de toutes les personnes avec lesquelles il vit et il vivra. Quel martyre que

» d'être en lutte continuelle avec la conviction de tous nos intimes ! En soutiendrez-vous le spectacle ? Et si sa conviction finissait par chanceler, supporteriez-vous un coup pareil ? Et cependant, si vous deveniez sa femme, vous ne pourriez pas échapper à cette alternative.

« Chère marquise, chère Berthe, je vous supplie à genoux de me rendre Cyrille. Depuis cinq ans il vous aime, depuis cinq ans il vous a gardé une fidélité sans égale et résiste, le cœur navré, à tous les desirs de ses parents. Son père en est mort de chagrin. Vous savez comment Cyrille l'aimait : jugez qu'elle indicible douleur il a dû ressentir de voir descendre dans la tombe ce vieillard de 75 ans, sans pouvoir réjouir son œil mourant par l'aspect d'un petit-fils. Oh ! si vous saviez ce que c'est que d'avoir un enfant, un enfant unique ! Si vous saviez combien de vœux d'espérances et de rêves de bonheur on concentre sur lui ! Si vous saviez ce que c'est, que de les voir tout déçus — alors vous auriez compassion de moi. Cyrille n'est plus le même homme. Ces trois dernières années l'ont rendu méconnaissable. Mais il n'est pas malade, ou il le prétend au moins. Je lui disais dernièrement que je le trouvais bien changé au physique. « Ma vie se reflète sur mes traits — me répondit-il avec un sourire plein de tristesse — c'est du chagrin pour toute maladie.

« Chère marquise, délivrez son cœur de son amour pour vous, déracinez-en tout espoir. Dites-lui que vous ne l'aimez plus — qu'il faut qu'il remplisse le vœu de feu son père, qui, sur son lit de mort, lui a désigné nominativement une épouse. Oh ! exaucez les supplications d'une mère, afin qu'un jour le bon Dieu exauce les vôtres ! Je vous recommande

matelots; nos marins, sautant à terre, débuis-

Le contre-amiral Roze, ayant voulu s'assurer de l'état du pays, un détachement commandé par le capitaine de vaisseau Ollivier sortit de Kang-hoa et rencontra, à quelques kilomètres de la ville, des coréens en grand nombre, retranchés dans une pagode fortifiée; l'ennemi, qui avait d'abord fait une sortie, fut repoussé et se hâta de rentrer dans ses retranchements en abandonnant ses morts.

Après une fusillade très-vive, dans laquelle nous n'avons eu aucun homme tué, mais qui malheureusement nous a coûté quelques blessés, la colonne entra le soir même à Kang-hoa.

Quelques jours après, le contre-amiral Roze, voyant que le gouvernement coréen ne donnait pas suite aux ouvertures auxquelles il avait dû croire, en recevant une lettre du roi, se décida à quitter Kang-hoa: les approches de l'hiver se faisaient d'ailleurs déjà sentir, et il était à craindre que toute navigation dans la rivière Salée ne fût bientôt interrompue; alors il ordonna la destruction de tous les établissements du gouvernement, ainsi que celle du palais du roi et nos matelots retournèrent à bord des bâtiments mouillés devant l'île Boisée.

Les caisses renfermant des lingots d'argent représentant une valeur de 197,000 francs, des manuscrits et des livres qui peuvent offrir quelque intérêt pour la science, ont été dirigées sur Shang-hai, d'où elles seront transportées en France.

Le contre-amiral Roze annonce également que les deux missionnaires qui étaient en Corée sont venus le rejoindre, après avoir réussi à se faire débarquer à Tche-fou.

La destruction de Kang-hoa, place de guerre importante, des poudrières et des établissements publics que cette ville renfermait, a dû prouver au gouvernement coréen que le meurtre des missionnaires français ne restait pas impuni.

Voici comment le journal La France termine un judicieux article au sujet de l'insurrection crétoise et des affaires de Turquie:

Ce que tous les hommes sages doivent désirer, c'est que la question d'Orient se dénoue, à son heure, lentement, progressivement, sans être précipitée et peut-être compromise par des impatiences irréfléchies. Il y a déjà en Orient des solutions partielles qui en appellent d'autres et qui sont comme les étapes de la régénération de cette partie du monde. Nous avons vu tour à tour la Grèce affranchie, l'Égypte érigée en vice-royauté, les provinces roumaines constituées dans leur indépendance réelle sous une suzeraineté nominale, la Serbie détachée ou peu s'en faut des liens qui l'unissaient à l'empire Ottoman, et enfin le Liban soumis à un régime particulier qui, sans être encore l'autonomie complète, n'est déjà plus la sujétion.

Pourquoi l'Europe chrétienne et civilisée ne favoriserait-elle pas, en Orient, le développement de ces franchises qui seraient un acheminement progressif vers l'indépendance? Sous ce régime de transition, les populations chrétiennes se relèveraient de l'abaissement moral qu'elles ont subi: elles se prépareraient à la liberté civile et politique; elles se rendraient dignes d'un gouvernement national qui ne serait que la possession d'elles-mêmes.

Pour extrait: A. LAYTOU.

à la grâce du Celui qui guide le cœur des mortels. Qu'il daigne conduire votre cœur!

Après plusieurs lectures de ces lignes, Berthe dit tranquillement:

« J'ai attendu que Dieu me parlât, et il vient de le faire; j'obéirai à sa voix. »

Elle ne balançait plus; elle écrivit:

« Huit jours à peine après la réception de ta lettre, il m'en arriva une de ta mère, par laquelle j'eus la profonde douleur d'apprendre la mort de ton père. Je ne suis point en état de lui répondre à ce sujet, je ne puis que te parler de notre amour; mais je te prie de lui communiquer cette lettre. Tu l'imagines sans peine qu'elle ne m'as pas entretenue uniquement du vénéré défunt. Il jouit de la paix, et tu n'en jouis pas; en conséquence le cœur maternel est plus plein de toi que de lui — O Cyrille! voilà bien des mots; mais c'est pour tarder le plus possible à en prononcer un que je suis pourant décidée à dire. Il te sera bien douloureux, voilà pourquoi je suis si lâche. Remplis le désir que ton père t'a exprimé pendant les cinq années de notre connaissance et jusque sur son lit de mort: épouse celle qu'il t'a destinée. Tu demanderas ce qui me détermine à t'adresser cette prière, et si je suis devenue plus indifférente à ton égard? Quand même je dirais oui, tu ne me croirais pas; tout au plus dans le premier mouvement de colère te laisserais-tu abuser quelques instants. Puis je regretterais moi-même tôt ou tard d'avoir dit un mensonge, et alors je le rétracterais. Je ne crois pas que mon divorce creuserait un abîme entre nous; mais je laisse de côté cette question, et je me contente de répéter que, si la vie a beaucoup de prix, l'amour plus encore, ce qu'il y a de plus précieux,

Nouvelles du jour.

L'Empereur a reçu aujourd'hui, en audience de prestation de serment: M. le baron Servatius, préfet de l'Allier, M. Péconnet, préfet de la Charente, M. Labrousse, préfet du Gers, M. le vicomte Malher, préfet de la Sarthe, M. Thézenas, préfet du Tarn. Les ministres d'Etat et de l'Intérieur assistaient à la réception officielle.

L'ambassade japonaise arrivée dimanche à Paris, a été reçue hier en audience par M. de Moustier, au ministère des affaires étrangères.

Un journal annonce que l'Empereur a accepté au nom du Prince Impérial, la présidence d'honneur que lui ont offerte les sociétés de francs-tireurs des Vosges.

Le grand marché du mercredi, à la halle au blé de Paris, a été plein d'animation. Divers télégrammes annonçant, les uns de forts arrivages de grains à Marseille, les autres un temps d'arrêt sur les cours en Angleterre, ont empêché la hausse de faire de sensibles progrès. La cote du jour est: pour les bonnes farines de 84 à 85 fr. la culasse (de 157 k. net).

L'élaboration du budget de 1868 se poursuit au Conseil d'Etat. La haute assemblée s'est occupée aujourd'hui du chapitre des affaires étrangères.

Des désordres assez graves ont eu lieu ces jours-ci, sur divers points de l'Italie, par suite de l'augmentation des taxes d'octroi. A Santa-Margherita la populace s'est portée sur la Mairie et a tenté d'en enfoncer les portes. On a dû y envoyer des troupes, et des arrestations y ont été opérées. Le calme est rétabli.

Une dépêche arrivée hier de Miramar annonce que la santé de l'Impératrice Charlotte s'est sensiblement améliorée.

Pour extrait: A. Laytou.

Chronique locale.

CALENDRIER DU LOT.

Table with 4 columns: DATE, JOURS, FÊTE, FOIRS. Rows include 17 Jend. s GÉNULPHEV. Vayrac, 18 Vendr. Chaire de s P. St-Caprais, Thémimes, Lamothe-Fénelon, Beaugard, Duravel, 19 Samed. s Antoine.

Par arrêté préfectoral en date du 4 janvier, l'ouverture de la première session ordinaire des conseils municipaux pour 1867 est fixée, pour toutes les communes du département, au dimanche, 3 février prochain, et la clôture au mardi, 12 du même mois.

On lit dans le Bulletin des Actes administratifs de la Préfecture, n° 1053:

CHEMINS VICINAUX.—FONDS LIBRES.

Cahors, le 26 décembre 1866.

A MM. les Sous-Préfets et les Maires du département.

Messieurs,

Le Conseil général a ouvert, au budget de 1867, un crédit de 24,753 fr. 79 c, destiné à subventionner les communes qui feraient des sacrifices pour l'amélioration des chemins vici-

néanmoins, c'est d'être gens de bien, des gens utiles. Telle est notre mission, et nullement d'être heureux. Le mariage a été établi d'après des lois morales, et il ne faut pas s'y soustraire, parce qu'il a y dans la société humaine une chaîne de solidarité. Tu es un homme d'acier d'or. Crois-tu que ce soit en vain que Dieu t'a si richement doué? Non il veut que tu te rendes utiles dans le cercle d'une famille, non pour y chercher une grande somme de bonheur, mais parce que la mission de l'homme est de s'en créer une. — Epouse la femme que ton noble père t'a choisie; elle ne sera pas indigne de toi. Je ne l'aurais pas été non plus dans une autre position. Maintenant pour te suivre, il me faudrait commettre l'indignité d'abandonner une pauvre créature inoffensive à la merci d'un monde froid et rapace. Je te l'ai déjà dit, il y a trois ans, je te le répéterai tant que la raison sera maîtresse de moi. Mais il m'en coûte; car le cœur est un sophiste dans la défense de ses aspirations. Ton mariage m'ôttera la possibilité de dire oui, me délivrera de la pénible contrainte de dire non, et m'épargnera les tortures de la perplexité. Tu m'objecteras que tu n'aimes point celle qu'on te destine. Ce n'est pas une raison. Le mariage n'exige pas un amour exclusif, mais seulement l'amour de l'humanité. Tant d'unions sont malheureuses parce qu'on cherche celui-là, sans s'inquiéter le moins du monde de celui-ci. Deux personnes raisonnables, sincèrement animées de l'amour du bien, et conséquemment d'une bienveillance et d'une indulgence réciproques, peuvent fort bien s'épouser.

En écrivant ces lignes, en les expédiant et en calculant à quelle heure Cyrille les lirait, Berthe était tranquille, car sa résolution était fixée et son devoir

naux d'intérêt commun et des chemins vicinaux ordinaires.

Je ne doute pas que, sur vos instances, les conseils municipaux, assistés des plus imposés, ne s'empressent de voter quelques sacrifices pour participer à la distribution de ce fonds de subvention.

La répartition des 24,753 fr. 79 c. susmentionnés, devant être faite dans le courant du mois de février 1867, je vous serai obligé de faire délibérer les conseils municipaux à cet égard, et de m'envoyer, avant le 20 janvier prochain, les délibérations qui seront intervenues.

Recevez, etc. Le Préfet du Lot, CH. DE PEBEYRE.

CHEMINS VICINAUX.

Le lundi 1er avril 1867, à midi, à l'hôtel de la Préfecture, il sera ouvert un concours d'admissibilité aux fonctions d'agent-voyer cantonal de 2e classe, au traitement de 1,600 fr. par an. Les candidats étrangers au département sont admis à concourir.

Les candidats devront être âgés de 21 ans au moins. Ils devront se faire inscrire avant le 25 mars prochain, à la Préfecture (Division des Travaux publics et d'Administration générale), où se trouve déposé le programme du concours.

Par une circulaire datée du 8 janvier 1867, M. le Préfet informe MM. les Sous-Préfets et les Maires du département, qu'une instruction pour l'admission à l'Ecole navale Impériale en 1867 est déposée à la préfecture. Les personnes intéressées pourront en prendre connaissance (Division des affaires militaires et de police administrative), et dans chaque sous-préfecture.

Un arrêté préfectoral, en date du 21 décembre, fixe de la manière suivante l'itinéraire pour les opérations relatives à l'examen des tableaux de recensement et au tirage au sort des jeunes gens de la classe de 1866, dans le département.

Arrondissement de Cahors.

Le 31 janvier 1867, à midi précis, le canton de Limogne, à la mairie de Limogne.

Le 1er février 1867, à la même heure, le canton de Lalbenque, à la mairie de Lalbenque;

Le 2, à la même heure, le canton de Castelnaud-Montrâtier, à la mairie de Castelnaud-Montrâtier;

Le 4, à une heure précise du soir, le canton de Lauzès, à la mairie de Lauzès;

Le 5, à la même heure, le canton de St-Géry, à la mairie de St-Géry;

Le 6, à la même heure, le canton de Catus, à la mairie de Catus.

Le 7, à midi précis, le canton de Montcuq, à la mairie de Montcuq;

Le 8, à une heure précise du soir, le canton de Cahors (nord), à la mairie de Cahors;

Le 9, à la même heure, le canton de Cahors (sud), à la mairie de Cahors;

Le 11, à midi précis, le canton de Luzech, à la mairie de Luzech;

Le 12, à la même heure, le canton de Puy-l'Evêque, à la mairie de Puy-l'Evêque;

Le 13, à la même heure, le canton de Cazals, à la mairie de Cazals.

Arrondissement de Figeac.

Le 31 janvier, à onze heures précises du matin, le canton de Cajarc, à la mairie de Cajarc;

Le 1er février, à la même heure, le canton de Livernon, à la mairie de Livernon;

Le 2, à la même heure, le canton de Latronquière, à la mairie de Latronquière;

Le 4, à dix heures très-précises du matin, le canton de Lacapelle-Marival, à la mairie de Lacapelle-Marival;

Le 5, à onze heures précises du matin, le canton de Bretenoux, au prétoire de Bretenoux;

Le 6, à dix heures précises du matin, le canton de St-Céré, à la mairie de St-Céré;

Le 7, à onze heures précises du matin, le canton de Figeac (est), à la mairie de Figeac;

Le 8, à la même heure et au même lieu, le canton de Figeac (ouest);

Arrondissement de Gourdon.

Le 31 janvier, à une heure précise du soir, le canton de Payrac, à la mairie de Payrac;

accompli. Elle regardait comme indélicat de tenir un homme enchaîné à elle, d'attirer son présent et de désoler son avenir, tout cela parce qu'elle l'aimait. Pourtant si Edmond venait à mourir? A cette pensée, elle frissonna, fit appeler le médecin sous un prétexte utile, et l'amena à lui donner l'assurance qu'Edmond pouvait vivre longtemps, parce qu'il n'était pas sans exemple que la maladie cessât avec l'âge. Autrement, pensa Berthe, ma conduite n'aurait pas de sens.

Cyrille répondit sur-le-champ à la Marquise:

« Mais vous êtes sensée! Avec la froide réflexion d'un mathématicien ou d'un philosophe, vous traitez un sujet qui vous déchire le cœur... puisque vous m'aimez; et, en dépit de votre froid raisonnement, je crois que vous m'aimez, parce que... je crois en toi! Vous le voyez, je n'entends rien du tout à un raisonnement approfondi. Chacun aime à sa manière. J'ai la mienne aussi. Je suis un homme exclusif et un homme véhément. Depuis que je te connais, je suis tout entier à toi, à toi seule, sans un regard ni une pensée pour personne au monde; je suis enchaîné à toi comme la planète à son soleil. Si ce soleil s'éteint pour moi, si tu me rejettes du nombre de tes satellites, je subirai une révolution et je quitterai ta sphère, mais entièrement, absolument. J'épouserai la petite Cécile ou une de ses sœurs; je rendrai ma femme aussi heureuse qu'il me sera possible; je tâcherai même de l'aimer de tout mon cœur. Oui, j'arracherai de ce cœur ta divine image et la remplacerai par celle d'une femme ordinaire. Tu vas t'imaginer que je penserai du moins à toi. Ce sont bien là les femmes!

Vous êtes toutes plus ou moins infidèles en pensées, et vous ne portez guère cela en ligne de compte.

Mais, je te le dis, Cyrille n'aura plus une seule

Le 1er février, à dix heures précises du matin, le canton de Souillac, à la mairie de Souillac;

Le 2, à onze heures précises du matin, le canton de Martel à la mairie de Martel;

Le 4, à dix heures précises du matin, le canton de Vayrac, à la mairie de Vayrac;

Le 5, à onze heures précises du matin, le canton de Gramat, à la mairie de Gramat;

Le 6, à une précise du soir, le canton de Labastide-Murat, à la Mairie de Labastide-Murat;

Le 7, à dix heures précises du matin, le canton de St-Germain, à la mairie de St-Germain;

Le 8, à onze heures précises du matin, le canton de Gourdon, à la mairie de Gourdon;

Le 9, à la même heure, le canton de Salviac, à la mairie de Salviac.

EMBARCADÈRE DU CHEMIN DE FER

Le chemin de fer de Cahors à Libos vient de faire un pas vers son exécution: l'emplacement des garés a été mis aux enquêtes, et l'embarcadère de Cahors a subi l'épreuve de cette formalité légale. Aucune observation importante ne s'est produite; aucune modification sérieuse n'a été faite aux projets. L'embarcadère de Cahors restera fixé ainsi que l'a proposé la Compagnie d'Orléans, dans le sens longitudinal de la plaine du Pal, un peu au nord de la rue du Lycée, et en avant de l'Abattoir, du côté de la ville. L'embarcadère a sa façade principale en regard de la partie centrale de la cité, — et disposée de telle sorte que, sans déplacement, la ligne ferrée pourra être continuée vers des régions nouvelles.

Il est certain que la ville de Cahors peut et doit se réjouir de voir cette phase nouvelle accomplie; en second lieu de la solution proposée par la Compagnie, au sujet d'une question subsidiaire qui n'en a pas moins une grande importance. En effet, les habitants peuvent se convaincre que les intérêts généraux du pays et de la ville vont recevoir, sous peu, une satisfaction légitime, en attendant qu'une satisfaction plus large se produise. D'ailleurs les habitants de la ville-même acquièrent la certitude que les intérêts généraux de la cité, les intérêts particuliers de tous les quartiers, ont été l'objet de la sollicitude de l'administration supérieure et de la Compagnie.

Ainsi tombent les bruits d'éloignement de la gare, d'exigences manifestées par la Compagnie pour son emplacement favorable, de difficultés ouvertes au préjudice de la ville pour la facilité des communications. — La Compagnie a fait son œuvre; c'est à la ville de remplir aujourd'hui vis-à-vis des habitants ses obligations naturelles. La Compagnie a placé sa gare dans d'excellentes conditions; c'est à la municipalité à considérer aujourd'hui les meilleurs avantages de la cité et à les satisfaire dans la mesure des ressources, le plus promptement et le plus judicieusement possible.

Trois voies paraissent, dans un temps plus ou moins éloigné, devoir être établies dans la direction de l'embarcadère. La première serait une grande voie, un boulevard, dont l'axe serait fixé perpendiculairement à la gare et se dirigeant vers l'église métropolitaine. Les deux autres seraient deux voies, d'utilité plus grande peut être pour le mouvement de circulation provenant des quartiers extrêmes: la grande rue du Lycée, donnant accès à l'embarcadère du côté du midi; une grande rue ouverte à la hauteur de celle du Fortail-au-Vent, donnant accès à la gare du côté du Nord.

Il est évident que ces trois voies sont utiles, nécessaires; mais elles ne sont pas urgentes à un égal degré. Sont-elles d'ailleurs réalisables? Quelques mois sur ces divers points.

Ces trois voies sont nécessaires. La première voie diviserait la ville de Cahors à peu près dans sa partie médiane, et servirait utilement les intérêts de la cité quant à son aspect général, monumental. Elle pourrait devenir la voie la plus naturelle pour le transit dans la direction de l'orient, c'est-à-dire vers le Quai et les routes du Cantal et de l'Aveyron. — La rue du Lycée prendrait tout le mouvement de la partie inférieure de la ville, tandis que la rue du Palais-National prendrait tout le mouvement de la partie supérieure.

La première n'est point d'une urgence extrême, on en conviendrait; les deux autres ne se suppléeraient, au contraire, qu'au grand détriment des intérêts des habitants du quartier opposé.

Ces deux voies sont-elles d'une exécution facile? Sans hésiter, on peut répondre affirmativement. — La réalisation peut se faire sans occasionner de grands déplacements d'intérêts et sans entraîner la ville dans des dépenses considérables. Parmi les deux

» pensée pour Berthe; ou, sinon, il redeviendrait tout à elle. Oh! donne-moi l'espérance, fais moi attendre cinq ans, dix ans même sans te voir. Si tu l'ordonnes, j'y suis résigné. Mais je veux de l'espoir, ne fût-ce que cette faible, cette pâle étincelle qui, nourrie par mon brûlant amour, est devenue une flamme puissante. Ne vois-tu donc pas que je suis désespéré? — Donne-moi de l'espoir, Berthe, »

Berthe à Cyrille.

« Vaux, mai. »

» Pas d'espoir, Cyrille! »

Cyrille à Berthe.

« Valence, 4 juin. »

» Que ta volonté soit faite! » Un mois après la mort de son père, Cyrille entra un matin dans le cabinet de la comtesse de Trémincourt, et lui dit avec la plus extrême froideur:

« Le comte de Luduc a bien encore, sans doute, une de ses cinq filles à marier? Je suis prêt à l'épouser. »

La suite au prochain numéro

Avis au commerce de vins.

On demande à représenter à la commission une bonne maison pour des vins, et on offre de prendre en consignation. Promptitude et Sécurité. S'adresser à M. Pierson, 18, rue des fossés St-Victor, à Paris.

dernières, d'une utilité plus rigoureuse, la rue du Lycée se trouve dans des conditions de niveau et de largeur qui peuvent, sans modifications onéreuses, la rendre propre à sa nouvelle fonction; et la rue du quartier haut peut recevoir aisément de nouvelles conditions d'élargissement et de redressement.

Tout ceci soit dit sans préjudice des voies particulières, destinées à se produire dans la direction de l'embarcadère; au midi, le quai de ceinture, les allées Fénélon prolongées; au nord, la rue des Cadourques; et autres!... Le temps fera naître des besoins nouveaux; le temps donnera les moyens d'y pourvoir.

Cependant il est peu probable que l'opinion publique soit divergente sur ces différents points; il se serait à propos de se préparer à la mise en œuvre.

Personne ne se dissimule que la Compagnie concessionnaire profitera du laps de temps que lui accorde son contrat; au moins faut-il que la ville se mette en mesure d'exécuter, dans le courant des quatre années prochaines, les voies de communication propres à desservir les gares des voyageurs et des marchandises, les deux voies sus-indiquées.

Nous ne demandons pas que, tous travaux cessant, la municipalité entreprenne l'ouverture des avenues dont nous avons parlé, et les conduise sans désemparer, à leur exécution complète. Au contraire, nous avons déclaré que les conditions d'exécution étaient des plus favorables à la ville, que la question financière ne saurait être compromettante pour la caisse municipale, qu'un laps de temps assez long s'offre en perspective. La ville peut donc continuer l'évacuation des affaires pendantes, l'exécution des projets arrêtés et de nature à satisfaire les désirs non équivoques de la population. Rien n'exige qu'on sacrifie à une vaine précipitation.

Nous demandons qu'il soit reconnu, en principe, que deux voies, l'une profitable au quartier sud de la ville, l'autre au quartier nord, sont d'utilité aussi manifeste pour le moment où le chemin de fer sera livré à l'exploitation, et que, dans ce but, il soit pris toutes les mesures propres à assurer leur viabilité complète. Or, la rue du Lycée doit être raccordée à la voie qui longe la façade de l'embarcadère, et la rue du Palais-National doit être redressée et élargie dans tout son parcours. Il serait peu profitable de retarder les études et d'ajourner la déclaration d'utilité publique. Les Ediles de la cité, préoccupés vivement déjà de tels intérêts, ne tarderont pas à délibérer: ils adopteront, nous n'en doutons pas, des résolutions inspirées par le sentiment du bien public.

Le secrétaire de la rédaction, L. LAYTOU.

CHEMIN DE FER DE CAHORS A LIBOS.

L'enquête des stations est aujourd'hui terminée. La commission appelée à donner son avis, se réunira le 17 janvier prochain.

Le 4 janvier courant, un soldat du 83^e perdit une petite somme d'argent qui fut trouvée par le sieur Poulain Raboul, homme de confiance de M. le Commandant. Cette somme fut immédiatement déposée au bureau de Police, où l'intéressé peut la réclamer.

Sur la demande de M. le curé de Montcabrier, demande revêtue de la haute recommandation de Mgr de Cahors, S. M. l'Empereur a bien voulu faire don à l'église de Montcabrier d'un riche ostensorio.

On nous écrit de Sauzet :

La foire du 10 était peu fournie en grains. 150 hectolitres apportés ont été vendus à 28 fr. 50 c. l'hectolitre, hausse de 3 fr. 50 c. sur le précédent marché. — 140 hectolitres mais ont été vendus à 13 fr. 25 c., hausse de 2 fr. 25 c. — 120 porcs gras ont été livrés à 50 fr. les 50 kilogrammes.

On évalue à plus 400,000 fr. la valeur des noix et châtaignes expédiées pour l'intérieur, pendant le dernier trimestre, par la place de Périgueux seulement.

INONDATIONS. — SOUSCRIPTIONS

17^e Liste.

M. Guiches, percepteur à Luzach, 6 fr.

Commune d'Albas.

MM. Bonamie, maire 10 fr. Vigouroux, curé 5 fr. Joucla, Louis 5 fr. Bousquet, Henry 2 fr. Salives 50 c. Total... 22 fr. 50.

Commune de Caillac.

MM. Théron, maire 5 fr. Carcasset, prêtre 5 fr. Delcros 1 fr. Auricoste 50 c. Périé 50 c. Bessières, Antoine 50 c. Bessières, Armand 30 c. Périé, tailleur 15 c. Delfour 10 c. Baudel 10 c. Delfour, Pierre 10 c. Périé, Cadet 15 c. Ampel 35 c. Mongrelat 10 c. Calmon 15 c. Périé Louis 10 c. David 20 c. Lafage 50 c. Rogues 10 c. Salgues 10 c. Arnaudet 20 c. Milhau 50 c. Nadal 30 c. Bouloumié 50 c. Yaloles 10 c. Delcros, Jean 50 c. Rigal 1 fr. Pinkin, 1 fr. Capi 5 c. Granel 5 c. Brugel 25 c. Capy 20 c. Baudel 50 c. Brugel, Marie 5 c. Brugel, Etienne 25 c. Dutil 50 c. Vialard 20 c. David 10 c. Albagnac 25 c. Vidal 25 c. Castelly 25 c. Flourons 25 c. Dumas 25 c. Lacombe 30 c. David, Pierre 10 c. Taillade 1 fr. Brugel 25 c. Chatain 25 c. Bouleumie, 1 fr. Nadal 15 c. Bosc 50 c. Mongrelat 25 c. Rillou 50 c. Pégourié 30 c. Sicard 10 c. Rigal 50 c. Couderc 10 c. Albert 25 c. Artigue 30 c. Courpet 10 c. Singlande 10 c. Brunet 20 c. Cammas 20 c. Dasquié 5 c. Borredon 10 c. Mongrelat Calmon 40 c. Lacombe 20 c. Nadal, Baptiste 20 c. Nadal, J.-Michel 50 c. Nadal, tonnelier 30 c. Nadal, Cadet 20 c. Sabut Jean 15 c. Rogues 50 c. Dasquié 25 c. Capi 10 c. — Total... 32 fr. 30.

Commune de Lanzaac.

MM. Le baron Dufour, maire 20 fr. le comte de Marquessac 20 fr. Delair 10 fr. Souzae, curé 5 fr. Mespou-

lat 2 fr. Rous 5 fr. Ayrols, curé 3 fr. Palisse, instituteur 2 fr. Ramet, garde-champêtre 1 fr. Mespoulet, Jeanne, institutrice 2 fr. Goursat, négociant 5 fr. Total... 77 fr. »

Commune de L'Hospitalat.

MM. Daubé 1 fr. Delheil 40 c. Besson 1 fr. Combébas 2 fr. Moles 25 c. veuve Baudel 50 c. Lafage 50 c. Combarieu 20 c. Tulle 25 c. Baudel 20 c. Conquet 1 fr. Combarieu 25 c. Pradal 15 c. Baudel 25 c. Besson 25 c. Caniac 25 c. Daudé 50 c. Baudel 25 c. Lafage 40 c. Hermain 50 c. Combalbert 20 c. Combébas 25 c. Fagonde 25 c. Claviers 25 c. Roudié 50 c. Besse 25 c. Besson 1 fr. Bouchet 30 c. Grélet 25 c. Combarieu 50 c. Combarieu, J. 30 c. Cammas 50 c. Cammas, P. 25 c. Delon 25 c. Vignals 50 c. Combébas 10 c. Dargain 50 c. Labro 50 c. Pécourt 1 fr. Dajan 1 fr. Bouzerand 50 c. Besson 50 c. Tulle 25 c. Baudel 25 c. Vignals 25 c. Mombrou 50 c. Combébas, J. 1 fr. Pezet 25 c. Combarieu 25 c. Bru 1 fr. Conquet 20 c. Jarlan 25 c. Soubré 20 c. Molinié 25 c. Mousset 25 c. Besse 25 c. Delpérié 20 c. Couderc 25 c. Conquet, P. 1 fr. Molinié 20 c. Combébas, A. 80 c. Pécourt 30 c. Delmas veuve Combarieu 50 c. Irissou veuve Combébas 30 c. Dalet 2 fr. Conquet 20 c. Miquel, curé 5 fr. Jarlan 50 c. Goudere 40 c. Tulle 20 c. Chanut 2 fr. Bort 3 fr. Rulié 2 fr. Cubaynes 1 fr. Raffalie 1 fr. Breil 25 c. Lanjon 1 fr. 50. Sourrières 1 fr. Ladoux 1 fr. 50. Trémolières 1 fr. Bachié 1 fr. Delrieu 1 fr. Pécourt 1 fr. Miquel 1 fr. Vaysières 50 c. Conquet, père 50 c. Ayot 25 c. Pouzergues 50 c. Andrieu 40 c. Calmel 25 c. Ausset 25 c. Austruy 50 c. Lafage 25 c. Girma 25 c. Bouchet 50 c. Ausset 25 c. Ladoux 75 c. Méja 1 fr. Ladoux, J. 1 fr. Combébas, J. 30 c. Combébas, Jeanut 25 c. Hermand 25 c. Constans 50 c. Deilles 15 c. Combes 1 fr. Total... 64 fr. 40

Commune de Sérignac.

MM. Lescole, maire 10 fr. Vigouroux, adjoint 5 fr. Dumond 25 c. M^{me} Campagnac 20 c. Duthel 20 c. Conduché 10 c. M^{me} Vigouroux 5 c. Conduché, fils 10 c. Cuquel 20 c. M^{me} Cambon 20 c. Dumont 20 c. Mourgues 50 c. Gimbal 5 c. Lavayssié 10 c. Niel 10 c. Bourget 25 c. Combes 10 c. Delsol 25 c. Mourgues, fils 25 c. Blarac 25 c. Nourrit 25 c. Monteil 20 c. Raynal 10 c. Delpech 10 c. Lomède 25 c. Vigouroux, père 20 c. Gils 30 c. Reuch 25 c. Dumond 25 c. Dumond, fils aîné 10 c. Mommayou, conseiller d'ar. 2 fr. Couture, conseiller municipal 2 fr. Rouquet, idem 1 fr. Rouquet, idem 1 fr. Lavergne, idem 2 fr. Lascoul, idem 1 fr. Salgues, idem 1 fr. Pardes, idem 1 fr. Combe 5 c. Total... 35 fr. 30

Ecoles de l'arrondissement de Figeac.

Diverses écoles communales du canton de Bretenoux 11 f. » de Cahare... 13 5 de Figeac (est)... 11 80 de Figeac (ouest)... 20 70 de Lacapelle... 15 » de Latronquière... 26 » de Livernon... 20 65 de St-Céré... 22 20 L'inspecteur primaire de Figeac... 3 » Total... 143 40

Commune de Glanes.

MM. Charlat, maire 1 fr. 50. Galerie, adjoint 1 fr. Lafon, conseiller 1 fr. Charlat, idem 1 fr. Mespoulié, id. 1 fr. Verdié, idem 1 fr. Treil, idem 1 fr. Andrieu, idem 1 fr. Bénéchie, idem 1 fr. Recoudié, idem 50 c. Charlat (veuve) 50 c. Barges 1 fr. Nastorg 50 c. Parrou 65 c. Lhern 50 c. Taurand 40 c. Andrien 20 c. Total... 43 fr. 75

Commune d'Autoire.

MM. Mourthon, adjoint 5 fr. De Colomb, juge de paix 5 fr. Orthal percepteur 2 fr. Martin, médecin 2 fr. Landes 1 fr. Marcilhac 50 c. Marcenac 1 fr. Darnis 50 c. Salesses 75 c. Lafage 30 c. Périé 50 c. Dournès 50 c. Lafon 50 c. Marcenac 50 c. Colonge 50 c. Besse 30 c. Périé, C. 25 c. Lamothe 50 c. Rougières 30 c. Basset 50 c. Laville 25 c. Gauzin 50 c. Borie 50 c. Bouygues 40 c. Marmandes 50 c. Ru 50 c. Balbarie 50 c. Besse 20 c. Delpouget 20 c. Rilhac 25 c. Total... 26 fr. 20

Divers habitants de la commune de Loubressac : 42 fr. 22 c.

Commune de St-Laurent-les-Tours.

MM. De Lavarat Lafoisse, maire 10 fr. Moulinet 3 fr. Produit d'une quête dans l'Eglise 7 fr. Divers habitants de la commune 7 fr. 15 c. Total... 27 fr. 15

Commune de St-Chamarand.

Divers habitants de cette commune ont donné 18 fr. 15 c.

Commune de Vayrac.

MM. Froment, percepteur 10 fr. Perrinet, greffier 1 fr. Neville, huissier 1 fr. Total... 12 fr. »

Commune de Cazals.

MM. Chastagnol, maire 3 fr. Longé, adjoint 1 fr. Milhet, fils 1 fr. Milhet, père 50 c. Mourand, avocat 2 fr. Poujade, juge de paix 3 fr. Lalande, fabricant 50 c. Billères, greffier 50 c. Calmeille, conseiller municipal 1 fr. Lavarat 50 c. Descamps, limonadier 50 c. les élèves de l'école de Cazals. Total... 15 fr. 10.

Commune de Francoulès.

Divers habitants ont souscrit pour une somme de 9 f. 25.

Commune de Touzac.

MM. Vessières, desservant 7 fr. Costes, maire 2 fr. Gimpoulon, adjoint 1 fr. Teysseire 1 fr. Filhol 1 fr. Mortefon 1 fr. Miquel 1 fr. Mazou, fils 1 fr. Tanays 1 fr. Delcatran 1 fr. Arnal 1 fr. Tinchou, instituteur 1 fr. — Total... 49 fr.

Commune de Mauroux.

MM. Carles, maire 5 fr. Pons, instituteur 50 c. Berges 1 fr. Bernou, adjoint 2 fr. 50 c. Lacombe 1 fr. Vayssié 50 c. de Bayle 2 fr. Phillip 1 fr. Rouch, Gerand 1 fr. Rouch 50 c. Bru 2 fr. Lescoul 1 fr. Lacombe 1 fr. Bous 2 fr. Lalbenque 1 fr. Pouzet 1 fr. Pouzet, Hyppolite 1 fr. Bernou 40 c. Gastal 25 c. Filhol 50 c. Jouffreau 50 c. Redon 2 fr. Rouch 50 c. Gasbert 50 c. Rabot 50 c. Rouch 35 c. Massaban 50 c. Boulvé 50 c. Arènes 1 fr. Costes, épouse Delbreil 50 c. Rouch, maire 50 c. Arènes 50 c. Delmas 25 c. Redon 50 c. Esquieu 25 c. Londié 50 c. Célières 50 c. Filhol 50 c. Prieur 50 c. Basset 50 c. Borredon 1 fr. Arnau 50 c. Cabaroque 60 c. Rouch 50 c. Baujon 1 fr. Faubel 50 c. Maresq 50 c. Tuquel 50 c. Pécourt 25 c. Mortefon 30 c. Tanin 50 c. Pouget 50 c. Bernays 50 c. Granat 1 fr. Carles 50 c. Pouget 1 fr. Delord 25 c. Maresq 40 c. Grimal 25 c. Esquieu 2 fr. Loubières 30 c. Cambou 25 c. Rouch 25 c. Boudou 50 c. Carles 1 fr. Bernays 50 c. Bertrand 25 c. Boudete. Bertrand 25 c. Miquel 50 c. Delpech 75 c. Desmarès 25 c. Counil 25 c. Bonal 1 fr. Daynard 1 fr. — Total... 56 f. 10.

Commune de Souciac.

Divers habitants de la commune... 7 fr. 50

Commune de Montvalent.

M. Girangié, percepteur... 5 fr.

Par suite de la pluie qui tombe presque sans relâche depuis le commencement du mois, les eaux du Lot sont sorties de leur lit. Elles atteignent le 11, à heures du matin, 4 m. 77 c. au-dessus de l'étiage.

Aujourd'hui la crue a sensiblement diminué.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE DE CAHORS

Audience du 11 janvier 1867.

- 1 Charretier condamné à 6 fr. pour s'être endormi sur la charette.
1 Postillon à 2 fr. pour avoir fait galopper le cheval sur les fossés
3 Entrepreneurs de voitures publiques, à 2 fr. pour n'avoir pas affiché le prix des places.
1 Charretier à 6 fr. pour défaut de plaque.
5 Charretiers à 6 fr. pour défaut d'éclairage à leur charrettes en circulation.
1 Propriétaire à 1 fr. pour avoir construit un hangar sans autorisation.
1 Marchand de blé à 2 fr. pour achat de blé à la halle avant l'heure.
6 Revendeuses à 2 fr. pour achat de denrées sur les avenues de la ville.
1 Revendeuse à 3 fr. même motif.
2 Revendeuses à 5 fr. et trois jours de prison, même motif.
4 Jardinier à 15 fr. et 5 jours de prison, pour bruit et tapage nocturne.
1 Tailleur à 11 fr. et 1 jour de prison, même motif.
1 Serrurier à 11 fr. et 4 jour de prison même motif.
2 Individus à 6 fr. même motif, complices du tagage.
3 Propriétaires à 1 fr. pour divagation de poules.
5 Jeunes gens à 5 fr. pour bruit et tapage nocturne, (circonstances atténuées).

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS.

Naissances.

- 9 janvier Lafage (Marie), rue Baudus.
40 janvier Agar (Romain), domestique, et Alaux (Jeanne), couturière.
9 janvier Vaucher (Delphine), 52 ans, à St-Henri.
40 — Gehin (Edouard), employé du chemin de fer d'Orléans, 42 ans, Chartreuse.
41 — Lassaque (Pierre), dit Galat, 67 ans, hospice.
42 — Vayssié (Jeanne), 84 ans, rue du Château.
Pour la chronique locale : A. Laytou.

On lit dans le Journal du Tarn :

Albi, 9 janvier.

Une perturbation, extraordinaire en cette saison, s'est produite hier dans l'état du temps. Vers 6 heures du soir, un violent orage a éclaté sur notre région : le tonnerre a grondé avec force et la pluie est tombée en averse serrée.

Nos agriculteurs attendent impatiemment que le froid vienne faire son apparition normale et succède au temps pluvieux et trop doux qui règne depuis longtemps déjà.

Jurisprudence

Boulangerie. — Poids du pain.

A l'audience du 28 décembre 1866, le tribunal de simple police d'Angoulême avait à juger sur une question d'intérêt général, et dont il importe aux boulangers de connaître la solution :

« Le décret du 22 juin 1863 rendant libre le commerce de la boulangerie a-t-il néanmoins maintenu les règlements relatifs à la fidélité du débit, ce qui comprend l'obligation de peser le pain, sans exception pour le pain de luxe ? »

Le ministère public a soutenu que le décret du 22 juin 1863, loin d'abroger toutes les dispositions des règlements antérieurs, avait, au contraire, fait des réserves expresses pour celles qui étaient relatives à la salubrité du débit, et a pris les conclusions suivantes :

« Attendu que l'arrêté municipal du 16 avril 1855 prescrit aux boulangers le pesage du pain au moment de la livraison ;
« Attendu que, d'une part, l'arrêté du 16 avril 1855 est absolu dans ses prescriptions et qu'il impose aux boulangers l'obligation du pesage du pain; sans distinction entre le pain de luxe et le pain ordinaire, et que, d'autre part, le décret du 22 juin 1863, loin d'abroger toutes les dispositions des règlements antérieurs, les a formellement maintenues ;

« Attendu qu'il ne peut être apporté aucun changement à la loi des 19-22 juillet 1791, qui autorise les maires à réglementer la boulangerie, que par un acte émanant du pouvoir législatif ;

« Attendu que les contraventions sont reconnues ;

« Il plaise à M. le juge paix de faire application aux contrevenants de l'art. 471, n° 15, du Code pénal. »

Conformément à ces conclusions, M. le juge de paix a condamné vingt boulangers contrevenants à l'amende prononcée par l'article de la loi ci-dessus cité.

Pour extrait : A Laytou.

Chronique Judiciaire.

Les trois jeunes gens condamnés à Paris par défaut comme ayant fait partie d'une société secrète, ont fait opposition le lendemain même au jugement.

— Samedi, le sous-chef de gare de Franois, M. Fricot, poursuivi comme étant l'auteur de la dernière catastrophe du chemin de fer que nous avons racontée, a été condamné par le

tribunal correctionnel de Besançon à 5 ans de prison et à deux mille francs d'amende.

Le prévenu a été défendu par M^e Ondet. L'enceinte du tribunal a été trop étroite pour contenir la foule qui s'était portée à l'audience où cette affaire a été appelée.

— On n'a peut-être pas oublié que dans le courant de 1866, il parut à Paris deux journaux intitulés la Foule et le Journal des Arts. Le premier eut 37 numéros et le second tira 17 numéros. Le fondateur de ces journaux, André Delprat, âgé de 30 ans, ex-maître répétiteur au Lycée Louis-le-Grand, comparait aujourd'hui devant la sixième chambre, sous la prévention d'escroqueries; il avait publié dans plusieurs journaux diverses annonces demandant des employés avec cautionnement, méthode vulgaire à l'usage des escrocs et qui paraît être toujours excellente pour duper. Dans le but de justifier l'exigence des cautionnements, il ne voulait, disait-il, que des garçons de recette, chargés soi-disant de toucher le montant des abonnements de ses journaux et de leur part une caution comme garantie des infidélités dont quelques-uns d'entre eux pourraient devenir coupables.

Il vit affluer les demandes d'emploi. Il acceptait tout le monde du moment qu'on se présentait avec un cautionnement. Il faisait porter des numéros de journaux ou écrire des adresses à chacun; afin que chaque une de ses victimes ne s'aperçût pas trop du métier de dupe qu'elle remplissait il les faisait travailler chacune chez elle.

De janvier 1866 à septembre, Delprat n'a pas engagé moins de 109 garçons de recette qui lui ont versé 50,423 fr. — Lors de son arrestation, le 10 septembre, il avait encore 93 de ces employés ayant versé à eux tous 43,497 fr.; comme les appointements variaient de 1,500 à 2,000 fr., les traitements de ces 93 employés s'élevaient annuellement à 141,860 fr. La pénurie de Delprat était extrême; on lui reprochait d'avoir employé des moyens frauduleux pour se procurer des ressources. Le trop inventif fondateur de la Foule et du Journal des Arts a été condamné ce soir à 3 ans de prison et 50 fr. d'amende.

Pour extrait : A. Laytou

Faits Divers

— Nous avons raconté à nos lecteurs, il y a bien longtemps, la disparition mystérieuse d'un jeune enfant, fils de M. J..., chef d'atelier à la Croix-Rousse. Cet enfant, dit le Salut public, de Lyon, enlevé à sa famille depuis dix-huit mois, a été retrouvé dans le fond de la Picardie, est rentré chez ses parents, et il a pu leur raconter sa lamentable histoire. Le 16 mars 1865, il partait pour la promenade, en compagnie d'une cousine que ses parents avaient recueillie par charité et qui était récemment sortie de l'hôpital de la Croix-Rousse.

Ils allèrent ensemble jusqu'aux cours Napoléon, où se trouvaient des saltimbanques. Dans l'une des baraques on montrait une petite ménagerie composée d'un lion, d'une hyène, de deux vautours et de quelques autres animaux.

L'enfant et sa compagne entrèrent; puis, au bout de quelques instants, le pauvre petit, qui avait alors à peine six ans, vit sa cousine en grande conférence avec le directeur de la ménagerie. Il vit qu'elle recevait de l'argent, puis que le saltimbanque lui faisait une petite opération à la joue. Avec un instrument tranchant, il lui coupait un signe qui aurait pu la faire reconnaître, en ayant soin en chirurgien habile, de cautériser la plaie... puis, enfin, l'enfant se trouva seul... au milieu des gens de la troupe.

Les saltimbanques partirent le lendemain de Lyon. Ils avaient fourré l'enfant au fond de leur voiture, et ils l'avaient contraint à se taire, sous peine d'être battu jusqu'au sang. Du reste, ses premiers cris n'avaient eu d'autre résultat, la veille, que de lui attirer de mauvais traitements.

La ménagerie ambulante roula jusqu'à Chalon-sur-Saône, où l'on s'arrêta pour donner des représentations. L'enfant qui avait été battu à chacune de ses réclamations, mais que l'on n'avait cependant laissé manquer de rien sous le rapport de la nourriture, demanda ses parents. Le saltimbanque lui répondit qu'ils étaient morts et qu'il fallait les oublier.

A six ans, on n'a pas encore la mémoire bien longue, et l'enfant ne songea bientôt plus à son père ni à sa mère. D'ailleurs, il était sans cesse en butte à de mauvais traitements et, de guerre lasse, il tâchait de se rendre utile dans la ménagerie. Il lui fut assigné, pour principale occupation, de veiller à la nourriture du lion. Or, le lion, plus bûmain que le saltimbanque, s'attacha peu à peu à l'enfant, et lui témoigna son affection dans une circonstance bien digne de remarque. Un jour que le saltimbanque battait le pauvre enfant devant

la cage du lion, l'animal entra en fureur et passant sa puissante griffe à travers les barreaux, il happa la main du maître de la ménagerie. De l'affaire, ce misérable eut le pouce coupé, et c'est même là un indice auquel la justice se rattache dans les recherches qu'elle exerce pour retrouver le coupable du rap de l'enfant!...

Après une existence aventureuse, durant laquelle le saltimbanque vola encore deux autres enfants, le misérable, au bout de trois ou quatre mois, comprit qu'il ne pouvait nourrir toutes les bouches de son personnel, et il commença par abandonner en plein Paris les deux enfants qu'il avait enrégimentés en dernier lieu. Puis il continua sa tournée, alla en Belgique et rentra en France par la Champagne, où il conçut le projet de se défaire également du jeune J..., qui était resté avec lui. Pour cela il le cassa chez un fermier moyennant un très faible gage qu'il avait, du reste, grand soin d'aller lui-même réclamer au paysan toutes les quinze semaines.

Cependant, au mois d'octobre dernier, le fermier ne vit plus revenir cet individu, et alors, de crainte de garder l'enfant à sa charge, il le renvoya avec une révoltante inhumanité. L'enfant, dont le caractère avait été trempé par le malheur, sut se tirer d'affaire lui-même; il vécut pendant trois mois en se présentant dans les fermes, où il trouvait parfois son gagne-pain et habituellement une commiseration que justifiait son jeune âge.

C'est ainsi qu'il gagna peu à peu et à pied le département de la Somme. Le maire d'une commune rurale le rencontra vaguant par les chemins. Le digne magistrat avait reçu peu auparavant une circulaire envoyée par les soins de la famille J..., et, après quelques questions habilement faites à l'enfant, il fut convaincu que c'était bien là le pauvre égaré que ses parents réclamaient avec tant de sollicitude. On écrivit au père et l'enfant fut bientôt réintégré au sein de sa famille.

La mère, dans le premier moment, ne put reconnaître son fils. Elle avait conservé le souvenir d'une jolie tête blonde et ronde à cheveux frisés, et on lui présentait un garçon déjà grand dont la tête était allongée en pain de sucre et dont les cheveux ressemblaient à des soies de sanglier. L'enfant expliqua alors que, pour dépister les recherches, le saltimbanque l'avait soumis à une horrible torture. Il lui avait déformé le crâne en le serrant entre des planches, par la même raison qu'il avait détruit le signe que sa cousine portait à la joue.

Ce scélérat n'a pas encore été retrouvé, dit le *Salut public*, mais il est à souhaiter qu'il finisse par tomber entre les mains de la justice.

Quant à la cousine, elle n'a pas reparu, et on ne sait où la prendre. Elle était au surplus, lorsqu'elle a emmené l'enfant, dans un état voisin de la folie.

Pour tous les articles et extraits non signés : A. LAYTOU

La douce Revalessière Du Barry guérit, sans médecine, ni purges, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgie, glaires, vents, acidités, pituite, nausées, renvois, vomissements, constipations, diarrhée, toux, asthme, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 60,000 cures rebelles à tout autre traitement, parmi les quelles celle de S. S. le Pape, le maréchal duc de Pluskow, madame la marquise de Braham, etc. — Elle économise mille fois son prix en d'autres remèdes. En boîtes 1/4 kil., 2 fr. 25; 1 kil. 7 fr.; 6 kil. 32 fr.; 12 kil. 60 fr. Du Barry et Co, 26, Place Vendôme, Paris, et en cette ville, chez les pharmaciens et épiciers. La Revalessière chocolatée aux mêmes prix. Pour extrait : A. Laytou.

ANNONCES JUDICIAIRES ET ADMINISTRATIVES.

ARRONDISSEMENT DE CAHORS.

Ventes et adjudications.

AU TRIBUNAL DE CAHORS.

Le 26 janvier 1867, 11 heures du matin. — Immeubles situés dans la commune de Puy-l'Évêque, dépendant de la succession des époux Pierre Feu et Marie-Anne Lacombe. — 3^e lot, mise à prix 180 fr.

Le 2 février 1867, 11 heures du matin. — Immeubles, Lacombe-Delmouly, situés dans la commune de Flaungnac. — Mise à prix 4,000 fr.

DÉPARTEMENT DU LOT.

Arrondissement de Cahors.

Commune de Prayssac.

Publication du plan Parcellaire.

VOIRIE URBAINE

ETABLISSEMENT DUNE RUE A PRAYSSAC

EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Exécution de l'article 5 de la loi du 3 mai 1841.

Avis au Public.

Le Maire de la commune de Prayssac donne avis que le plan parcellaire des terrains à occuper pour l'établissement d'une Rue, présenté par Monsieur l'Agent-Voyer en chef du département du Lot, en exécution de l'article 4 de la loi du 3 mai mil huit cent quarante-et-un, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, a été déposé ce jourd'hui douze janvier mil huit cent soixante-sept au secrétariat de la mairie de Prayssac, et qu'il y restera pendant huit jours francs, au moins, du douze au dix-neuf janvier inclusivement, conformément aux prescriptions de l'article 5 de la même loi.

On pourra prendre connaissance dudit plan, sans déplacement, pendant le délai de la publication. Les personnes qui auraient à réclamer contre sa teneur sont invitées à présenter dans le même délai, leurs réclamations par écrit, ou à venir les faire verbalement à la mairie.

Fait à la mairie de Prayssac, le douze janvier mil huit cent soixante-sept.

Le Maire, Signé : RICARD.

LA VIGNE

En France et spécialement dans le Sud-Ouest.

PAR M. DEJERNON

La vigne ! Il y a des titres heureux ! Celui-ci — éminemment français — aura toujours le privilège de séduire les lecteurs et d'assurer à l'ouvrage qui le porte une sympathie générale.

La vigne ! sujet également vaste et sérieux ! « Je ne connais de sérieux icibus que la culture de la vigne, » écrivait Voltaire à d'Alembert. Ce sujet touche, en effet, à l'une des grandes sources de notre richesse nationale ; il soulève les plus importantes questions en économie et en agriculture ; et, il faut bien le dire, après ces intérêts sociaux et matériels, ce sujet se rattache à des préoccupations d'un ordre moins positif, mais qui ont bien leur valeur pour une nation qui vit par le cœur.

Tout ?... On pouvait le croire avant le livre de M. Dejernon. Il y en avait tant d'autres ! Désormais, on n'osera plus le penser, tant que M. Dejernon a su prouver que le sujet est inépuisable. Ou plutôt, nous avions cru la moisson faite, et les glaneurs seuls s'étaient proménés dans les champs, emportant chacun leur petite gerbe. Le cultivateur, le vrai Bootz de la récolte, c'est M. Dejernon.

Un beau livre que cette luxuriante moisson ! M. Dejernon y embrasse tous les côtés de la vigne. Economiste savant et théoricien convaincu, il nous fait toucher du doigt les immenses trésors qui gisent dans cette plante incomparable ; historien érudit, bénédictin amusant, poète inspiré, il nous la fait suivre en tous lieux et à travers tous les âges ; agriculteur éclairé, il nous guide sûrement, avec une expérience solide, avec

des démonstrations irréfutables, au milieu de procédés émanés du vrai progrès !

Le progrès ! c'est le mot qui brille du plus vif éclat dans tout le livre ; car M. Dejernon, en se montrant électricité, avec des idées larges et sans principe absolu, est avant tout un terrible ennemi de la routine, et c'est en cela que son travail a le caractère d'une œuvre de civilisation et de patriotisme.

L'auteur ne se fait pas illusion : il sait, dit-il, combien et périlleuse et difficile la mission qu'il a cru devoir accomplir dans une contrée livrée de temps immémorial à la tradition surannée. — M. Dejernon, on le sait, s'occupe spécialement de la vigne dans le sud-ouest de la France. — Le but qu'il poursuit, c'est d'être utile ; il demande qu'on étudie, qu'on applique, avant de les condamner, les méthodes qu'il conseille. Il a la foi la plus entière dans la culture de la vigne et il est convaincu qu'avec les voies fermées et les traités internationaux, elle ne sera plus exposée aux transitions subites de la richesse à la misère, qui se produisent si souvent dans le passé. Pour lui la force des choses et les nécessités sociales sans cesse renaissantes doivent nécessairement nous jeter dans la voie du progrès ; mais il se demande avec beaucoup de raison si nous ne devons pas faire quelques efforts pour le hâter ?

Dans l'espèce, les efforts personnels de M. Dejernon sont des plus méritoires et ont une importance énorme, ils ne sauraient être stériles. Ce que nous voudrions pour eux — et ils sont dignes en tous points d'une telle faveur — c'est qu'ils fussent encouragés et soutenus par ceux qui ont plus particulièrement en mains les intérêts que ces efforts cherchent à servir.

Dans un moment où les solennelles enquêtes témoignent d'une sollicitude

redoublée pour les choses de l'agriculture, il serait désirable que les sociétés compétentes, les comices spéciaux, l'administration elle-même, prissent sous leur patronage l'œuvre de M. Dejernon et la rendissent efficace par une large et intelligente vulgarisation.

A quel but tendraient toutes ces volontés réunies ? M. Dejernon l'indique à ses premières pages : « Fixer, dit-il, le point atteint par la viticulture dans nos contrées, et tracer la route qu'elle doit suivre pour dépasser ce point, et satisfaire aux besoins toujours croissants de la consommation intérieure, comme d'une exportation dont rien ne doit plus arrêter l'essor ; choisir dans les tous modes de culture, les principes les plus conformes aux terrains, aux climats, aux plants du sud-ouest, et en composer un système qui lui soit essentiellement applicable ; rechercher les procédés qui peuvent, en simplifiant et perfectionnant, améliorer la qualité et la quantité ; abaisser ainsi le prix de revient ; et, par l'excellence des produits comme par les prix auxquels ils pourront être livrés, maintenir ou faire naître en France comme à l'étranger, une réputation de supériorité qui en assure l'écoulement ; tel est le but que nous voulons poursuivre, avec l'espoir de l'atteindre. »

But d'un esprit élevé, généreux et patriotiquement inspiré ; espoir d'un cœur courageux et d'un progressiste éclairé.

« Comment, s'écrie l'écrivain dans un de ses moments de foi robuste, — comment la France, et spécialement le sud-ouest et le Béarn, ne s'aperçoivent-ils pas qu'ils ont été chargés par la Providence de fournir toutes les contrées du monde qui en sont privées ? »

Et plus loin, après avoir basé sa conviction sur des chiffres indiscutables et

des données techniques, il dit encore :

« Un immense intérêt pour le sud-ouest et un intérêt des plus urgents se rattache à la culture de la vigne, que tous se mettent à l'œuvre ; que ceux qui ont les mains pleines de vérités, ne les tiennent pas fermées ; qu'on pousse les campagnes vers une culture dont les produits ont un écoulement à peu près assuré. C'est ainsi qu'elles ne seront plus en butte, ni aux désastres de ces tristes et calamiteuses années de trop d'abondance ou de disette qui courbent les pays de grains, ni aux fatales oscillations qu'amènent dans les contrées manufacturières la guerre, un changement de mode, ou la concurrence... Pour la plus grande partie du sud-ouest, la vigne doit devenir le grand régénérateur social et commander les chemins de fer, ce moyen puissant de civilisation, en envoyant ses produits dans le monde entier. »

L'auteur consacre tout un chapitre à la recherche des causes de la non extension de la vigne en France. Il les trouve dans le défaut de débouchés qui lui étaient fermés par les lois ou les règlements administratifs des gouvernements qui ont précédé le gouvernement impérial ; dans la difficulté des transports ; dans le défaut d'intelligence des lois économiques de notre époque, défaut accru par des habitudes traditionnelles et l'esprit de routine ; dans le manque absolu de capitaux qui, paralysant la viticulture, l'empêchaient de se jeter dans la période industrielle ; dans l'impôt disproportionné qui frappait tant les terres plantées en vignes que les produits de leurs récoltes ; dans l'octroi ; enfin et surtout dans la fraude.

Le programme de M. Dejernon est aussi vaste qu'intéressant et instructif. L'auteur a mis près de 500 pages à le dé-

velopper. On comprend que l'analyse d'une telle œuvre, où la partie technique tient une place considérable, soit impossible. Mais ce que nous pouvons affirmer, c'est que quiconque prendra ce livre en mains y sera retenu par une invincible séduction. L'homme compétent, le viticulteur y trouvera tout d'abord une science claire, rationnelle, solide, des idées pratiques, les avis autorisés de l'expérience ; à lui le chapitre de la physiologie et ceux qui concernent les moyens de reproduction, les engrais, la plantation, la taille, etc. L'économiste y rencontrera des aperçus lumineux, des horizons nouveaux et simples, que l'utopie n'embellit point de ses rayonnements trompeurs, mais où sont mis en relief les avantages du libre-échange, et où les raisonnements s'appuient sur des faits officiels, incontestables. L'homme du monde, ou plutôt tout homme qui lit et qui veut retirer quelque chose d'une lecture, trouvera dans la partie historique de l'ouvrage quelques chapitres qu'il voudra certainement apprendre par cœur. A une érudition pleine d'attraits, à des recherches où fourmillent les détails les plus curieux, les anecdotes et les mots les plus charmants, l'auteur a joint, dans cette partie, toutes les qualités d'un écrivain élégant.

Partout, d'ailleurs, à quelque ordre d'idées qu'il l'adapte, son style est pur, correct, éminemment clair. Il sait lui imprimer une allure vive à l'occasion ; parfois même, il a cette chaleur poétique, ce pétilement, cette fougue, qui conviennent merveilleusement à la nature du sujet.

Après tout, l'auteur ne fait-il que rendre à qui lui a prêté : inspiration pour inspiration. Je ne sais quel vin généreux « jette quelque chose des rayons du soleil dans son cerveau et dans son cœur, » mais ce vin serait bien ingrat s'il ne se croyait pas largement payé.

THÉOPHILE DENIS.
Professeur à la Faculté des Lettres, à Douai.

PHARMACIE S^t SEVEZ

M. S^t SEVEZ a l'honneur de prévenir le public, qu'il vient d'ouvrir une PHARMACIE, sur la Place, en face la Cathédrale.

Les personnes qui voudront bien lui accorder leur confiance trouveront, chez lui, tout ce qui a rapport à la Pharmacie dans les meilleures conditions de Qualité et de Prix.

AVIS

Le Sieur BRUNO, Horticulteur, praticien, Elève de M. HARDY, directeur des pépinières Centrales du Gouvernement en Algérie.

Qui a habité longtemps les départements du Gers, de la Gironde, et de Lot-et-Garonne, où il s'est occupé du tracé des Jardins, de la taille et de la direction des Arbres, qui réside à Cahors où déjà beaucoup de personnes de la ville ou du département lui ont donné la direction de leurs plantations.

A l'honneur d'informer MM. les propriétaires qui voudront bien lui accorder leur confiance et l'employer soit pour le tracé des Jardins en tous genres, soit pour le levé des Plans, soit pour des Constructions Rustiques, Kiosques, Ponts, Grottes, Bassins, Rocailles, Montagnes Russes, soit pour la taille des arbres et leur pincement, en un mot à tous les ouvrages que comporte la profession d'horticulteur, d'arboriculteur et de jardinier paysagiste, qu'il se tient à leur disposition et qu'il se rendra chez eux pour y travailler à la journée ou à forfait.

MM. les propriétaires trouveront dans son Etablissement, situé à la Brasserie, Rivière du Pal à Cahors, toutes espèces d'arbres fruitiers d'alignement et d'arbustes. Il y a aussi des Magnolias, des Conifères et des Rosiers nouveaux. Il répond des espèces qu'il fournit et de leur reprise.

Les Arbres qu'il a l'honneur d'offrir à MM. les propriétaires, sortent des pépinières du Gers où le terrain est loin d'avoir la fertilité des terrains de la rivière du Lot, ce qui est un grand avantage pour la réussite des plantations.

Il a des Pruniers robe de sergent, en deux variétés, greffés sur prunier mirobolant, qui, comme on le sait, ne pousse plus de rejetons, n'est pas sujet à la gomme. — Le Sieur Bruno prend des jardins à l'entretien.

BAYLES J^{ne}, rue de la Liberté, à Cahors

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail, ou bien par des verres mal appropriés à leur vue, qu'on trouvera chez lui un assortiment de Lunettes, de Conserves en verres cristal, blancs, colorés, fumés, des meilleures fabriques de Paris ; Verres de rechange pour presbyte et pour myope. On trouvera aussi le même assortiment en Longue-vue, Lorgnettes et Jumelles de spectacle, Lorgnons, Pince-nez, Faces à main, Loupes, Pièces à lire, Baromètres, Thermomètres, Hygromètres, Epruvettes, Pèse-liqueurs en tout genre, Boîtes de mathématiques, Graphomètres, Décamètres, Equerres, Niveaux-d'eaux et à bulle d'air, Mire, Jalons, Chaînes d'arpenteur, Porte-monnaies, Cannes, Gibecières et Sacs pour Dame, Stéréoscopes, Epreuves, Groupes et Paysages, etc.

TABLEAU DES DISTANCES
De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, del' Arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.
PRIX : 1 FRANC.
Chez M. Laytou, rue de la Mairie, à Cahors.

CAFÉ DE GLANDS DOUX



DE L'ENTREPOT CENTRAL DE FRANCE.

Ce Café est très-efficace dans les migraines, maux de tête et d'estomac. Il est fortifiant pour les enfants et détruit les propriétés irritantes du Café des îles, auquel on peut utilement le mêler. Il calme les irritations et donne de l'embonpoint. — Afin d'éviter les contrefaçons qui sont nombreuses, comme pour tout ce qui réussit, il faut exiger la marque de fabrique ci-contre à l'un des bouts du paquet et à l'autre la signature : LECOQ ET BARGON.

Dépôt chez les princ. épiciers, confiseurs et m^{rs} de comestibles

A LOUER

1^o UN APPARTEMENT

AU 2^o ÉTAGE

2^o UN MAGASIN

rue Fénelon, à Cahors.

MAISON DU DOCTEUR GUILHOU

Trois mois 16 fr. LE TEMPS Six mois 32 fr.

JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE
Rédacteur en chef : A. NEEFTZER
Bureaux, 40, rue du Faubourg-Montmartre, à Paris



MAL DE DENTS
Guérison instantanée par la PYRÉTHRINE LAMAUSOIS
1 fr. 50 le flacon
A Cahors, Pharmacie centrale, Vieux.

Le propriétaire-gérant A. LAYTOU.